

8. Domaines de compétences par thème  
8.9 – Culture

N° 45-2024

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'une convention d'animation JUST DANCE

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE la signature d'une convention d'animation avec Madame MORISSET Amandine domiciliée 305 chemin de Bréandres 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE pour une animation « JUST DANCE » au parc des sports et des loisirs Alexis Vastine le samedi 6 juillet 2024 à l'occasion du Mascaret des Sports pour un montant de 1.648,71 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 22 février 2024

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON  
Troisième Maire-adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine